

## DIFFUSION HERTZIENNE NUMÉRIQUE À HAUT DÉBIT

1998-2001

Lieu : Département de l'Ardèche

### Description du projet :

La mission confiée au bureau d'études est une mission d'études de faisabilité d'un projet de diffusion hertzienne numérique à haut débit sur des zones du département de l'Ardèche. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche a organisé son projet en deux phases : une première phase expérimentale sur la ville d'Aubenas ; l'extension du réseau à plusieurs zones du département de l'Ardèche.

### Facteurs-clés :

- Association de compétences techniques, juridiques et économiques
- Maîtrise des solutions d'architecture mixtes radio/filaire

### Maître de l'ouvrage :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DES INFOROUTES DE L'ARDÈCHE (SIVU)



#### Description de la mission :

Dans le cadre de ce projet, le bureau d'études assure :

- le pilotage et la coordination générale des études technique, juridique et économique
- la réalisation des études juridique et économique.

La réalisation du projet est segmentée en cinq phases chronologiques :

- études technique, juridique et économique d'une première réalisation expérimentale sur le secteur de la ville d'Aubenas
- en fonction des conclusions des études préalables, organisation de la consultation liée à la mise en œuvre de l'expérimentation
- expertise des résultats de l'expérimentation
- en fonction des conclusions de l'expertise de l'expérimentation, études technique, juridique et économique pour l'extension du réseau à plusieurs zones du département de l'Ardèche
- en fonction des conclusions des études préalables, organisation de la consultation liée à la mise en œuvre de l'extension

#### Réalisation de la mission :

##### **1- ÉTUDES PRÉALABLES POUR L'EXPÉRIMENTATION**

- . Pilotage et coordination générale des études technique, juridique et économique ;
- . détermination du cadre juridique applicable pour établir et exploiter le réseau ;
- . constitution des dossiers de demandes d'autorisation nécessaires auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications ;
- . détermination du cadre juridique applicable aux services diffusés ;
- . étude des conditions d'interconnexion du réseau ;
- . gestion des permissions de voirie et des servitudes sur les propriétés privées ;
- . étude économique : analyse du marché dans son contexte concurrentiel, identification des acteurs et des utilisateurs potentiels du réseau ; conditions de mise en œuvre de la commercialisation de l'offre, détermination des coûts d'investissement et de fonctionnement.

##### **2- ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION**

- . rédaction des documents de consultation (règlement de consultation, acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières)
- . rédaction du cahier des charges
- . analyse des offres
- . suivi des travaux

##### **3- EXPERTISE DE L'EXPÉRIMENTATION**

- . détermination des critères d'évaluation de l'expérimentation
- . recensement des indices de satisfaction et d'insatisfaction
- . diagnostic critique de l'expérimentation
- . propositions d'aménagement et de développement

##### **4- ÉTUDES PRÉALABLES ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSULTATION LIÉE À L'EXTENSION DU RÉSEAU EXPÉRIMENTAL**

Les missions sont identiques à celles réalisées pour la phase expérimentale.

#### Niveau d'avancement du projet :

Opérationnel depuis septembre 2001 (autorisation de l'ART délivrée et infrastructure déployée)

#### Montant (en euros HT)

52.000